

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES À VOTER**

**DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-427  
CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES MESURES D'URGENCE**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2026-M-427 créant une réserve financière pour les mesures d'urgence* est de 10 380;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 049;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2026-M-427 créant une réserve financière pour les mesures d'urgence* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 janvier 2026, à 19 h 01.

*Original signé*

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)